

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 mai 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 15 mai 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes PERES-PAGES et REBROND ayant donné procuration.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Sollicité une participation du Conseil Départemental au titre de l'aide départementale à la Provence rurale pour la création d'un logement communal (n°60/18),
- Décidé de l'acquisition des parcelles BH 34 et BH 35 et sollicité une participation du Conseil Départemental pour cette acquisition (n°61/18),
- Approuvé la reprise des résultats du compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement et la dissolution du budget annexe « eau et assainissement » (n°62/18),
- Attribué une subvention de fonctionnement au CCAS (n°63/18),
- Autorisé le Maire à ester en défense dans la requête introduite par M. Gérard COTTON devant le Tribunal Administratif de Marseille (n°64/18),
- Désigné les délégués au Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (n°65/18),
- Approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc (n°66/18),
- Approuvé le règlement municipal du temps périscolaire (n°67/18),
- Autorisé le Maire à signer une convention de stationnement précaire avec la SARL « La Place » (n°68/18),
- Autorisé le Maire à signer un bail de location avec M. et Mme Kilien de RENTY (n°69/18).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 16 mai 2018

Le Maire

Frédéric GUINIERI